

Conseil d'administration du 08/10/2022

Présents : Samuel Gay, Romain Psytzel, Théo Viallard, Seb Beck, Gérard Vagnerre, Yann Guillet, Cécile Guillet, Romain Planche

Excusés : Claudie Martinoty, Arlette Monier, Valentin Dutreige, Anne-Lise Labeyrie, Michelle Pécot

1. Info minibus :

Garage en attente d'un calculateur d'air bag, pas de délais pour la pièce.

Le camion n'est pas utilisable en l'état, pas de date retour.

Amarande et Cécile vont récupérer la remorque cette semaine.

Cécile s'occupe de voir si la MAIF peut prendre en charge le rapatriement de la remorque et éventuellement la location d'un minibus.

Réfléchir à la construction d'une liste des conducteurs habilités à conduire le minibus.

2. Calendrier :

Théo souhaiterait que l'on établisse un calendrier des sorties clés à quelques mois d'avance.

Difficile de tout planifier à l'avance mais essayer de mettre les dates clés notamment pour voir si le camion est disponible.

Théo gère le calendrier.

3. Pirogue :

Gérard s'occupe de faire un devis pour modifier la remorque de la pirogue. Sebastien regarde comment réaménager la remorque de manière à ce que les deux soient typées différemment. (Rivière et surfski)

Le CA est favorable à la vente de la pirogue (+ jupes et pagaies) Sam regarde s'il y a une convention.

Romain s'occupe de faire une annonce pour la mettre en vente si la convention ne l'interdit pas.

4. Coût de licences 2023/2024

Arrêt des licences 4 mois, mise en place de la licence 16 mois pour ceux qui débutent en septembre.

Licence 12 mois pour les renouvellements.

Tarif : 2023 : Adultes 135 enfant : 100 2024 : Adultes : 150 E Enfants : 120 E

10% sur la 2^e adhésion 20% à partir de la 3^e.

5. Intervenants professionnels

Vérifier la carte pro, le N°siret, assurance pro. Pas besoins de licence au club nécessairement.

6. Contrat d'honorabilité

Communiquer une liste de ceux qui sont susceptible d'encadrer au club afin qu'ils transmettent date et département de naissance de ces personnes là.

7. Emploi à temps partiel

Le CA est favorable à l'embauche d'un Emploi à temps partiel (400 à 600h annualisées). Nécessiter de bien cadrer les missions par la mise en place d'une fiche de poste. La trésorerie est suffisante pour cette embauche au moins sur 1 an.

8. Saison estivale

Réflexion autour de l'organisation de la saison de location estivale en autonomie.

